



---

## Assemblée Générale

### « Exercice du droit de veto »

## La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

New York, le 8 avril 2024

Déclaration lue par Riccarda Chanda  
Représentante permanente adjointe de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Dans le contexte humanitaire catastrophique, avec une famine imminente et plus d'une centaine de personnes toujours retenues en otage, rien n'est plus urgent qu'un cessez-le-feu immédiat au Proche-Orient.

Compte tenu des rapports indiquant des violations graves du droit international humanitaire et des mesures conservatoires prononcées par la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité doit agir afin d'assurer la protection des civils et des biens à caractère civil.

Le projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique n'a pas été adopté en raison du veto de deux membres permanents du Conseil de sécurité le 22 mars dernier. Notre vote favorable au projet de résolution s'explique par la nécessité de préserver la capacité d'action du Conseil : de mettre en place un cessez-le-feu immédiat, de remédier à la situation humanitaire à Gaza, d'appeler à la libération des otages et de permettre l'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'assistance aux civils dans le besoin. Nous avons aussi soutenu la ferme condamnation des actes de terreur perpétrés par le Hamas dans le projet américain.

Monsieur le Président,

L'action du Conseil repose sur la capacité de ses membres à s'accorder sur un objectif commun et à négocier de bonne foi afin de l'atteindre. C'est pourquoi, à la suite du veto du 22 mars, nous avons poursuivi ces mêmes objectifs dans la négociation de la résolution portée par les membres élus du Conseil de sécurité et qui a été adoptée le 25 mars en tant que résolution 2728. Pour la première fois depuis le 7 octobre, le Conseil de sécurité a exigé un cessez-le-feu immédiat.

Nous constatons que cette exigence, malgré son libellé clair et son caractère juridiquement contraignant, n'est pas respectée par les parties au conflit. La Suisse est alarmée par les conséquences humanitaires des hostilités qui se poursuivent. Une large offensive militaire à Rafah rendrait les conditions dans lesquelles se trouve la population civile à Gaza encore plus catastrophiques qu'elles ne sont aujourd'hui. Cette perspective est inacceptable. La résolution 2728 et les deux résolutions humanitaires adoptées par le Conseil de sécurité en 2023 doivent être mises en œuvre dès à présent et sans équivoque.

Monsieur le Président,

Pendant les derniers six mois, plus de 200 humanitaires ont perdu leur vie à Gaza. Le personnel humanitaire est protégé par le droit international humanitaire et ne doit jamais être

pris pour cible. Les attaques contre du personnel humanitaire comme celle sur le convoi de *World Central Kitchen* sont inacceptables et doivent cesser. Les organisations humanitaires ne peuvent simplement pas faire leur travail et fournir l'aide vitale aux civils dans le besoin en absence de garanties de sécurité et sans accès sûr et sans entraves à toute la population affectée. L'UNRWA est le plus grand acteur humanitaire dans la bande de Gaza et doit pouvoir accéder à la population civile dans le besoin sans entraves.

Nous appelons une fois de plus les parties au strict respect du droit international humanitaire. Nous rappelons que les attaques contre la population civile, y inclus le personnel humanitaire et médicale et l'utilisation délibérée de la famine comme méthode de guerre sont des crimes de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Conformément au mandat que lui a confié cette Assemblée en l'élisant au Conseil de sécurité, la Suisse s'engage pour une action unifiée du Conseil visant à mettre en œuvre ses résolutions et à mettre fin au conflit au Proche Orient, en conformité avec le droit international et sur la base d'une solution à deux États.

Je vous remercie.

---

UNOFFICIAL TRANSLATION

Mister President,

Given the catastrophic humanitarian situation, with famine looming and over a hundred people still being held hostage, nothing is more urgent than an immediate ceasefire in the Middle East.

In light of reports of serious violations of international humanitarian law and the interim measures ordered by the International Court of Justice, the Security Council must act to ensure the protection of civilians and civilian objects.

The draft resolution presented by the United States of America was not adopted due to the veto of two permanent members of the Security Council on March 22. Our vote in favor of the draft resolution was motivated by the need to preserve the Council's capacity for action: to put in place an immediate ceasefire, to remedy the humanitarian situation in Gaza, to call for the release of the hostages and to allow the rapid, safe and unimpeded delivery of assistance to civilians in need. We also supported the strong condemnation of the acts of terror perpetrated by Hamas in the American project.

Mister President,

The Council's action is based on the ability of its members to agree on a common objective and to negotiate in good faith to achieve it. This is why, following the veto of March 22, we pursued these same objectives in negotiating the resolution put forward by the elected members of the Security Council, which was adopted on March 25 as resolution 2728. For the first time since October 7, the Security Council called for an immediate ceasefire.

We note that this demand, despite its clear wording and legally binding nature, is not being respected by the parties to the conflict. Switzerland is alarmed by the humanitarian consequences of the ongoing hostilities. A major military offensive at Rafah would make conditions for the civilian population in Gaza even more catastrophic than they are today. This prospect is unacceptable. Resolution 2728 and the two humanitarian resolutions adopted by the Security Council in 2023 must be implemented immediately and unequivocally.

Mister President,

Over the past six months, more than 200 humanitarian workers have lost their lives in Gaza. Humanitarian personnel are protected by international humanitarian law and must never be targeted. Attacks on humanitarian personnel such as the one on the *World Central Kitchen* convoy are unacceptable and must stop. Humanitarian organizations simply cannot do their job and provide vital aid to civilians in need in the absence of security guarantees and safe, unhindered access to the entire affected population. UNRWA is the largest humanitarian actor in the Gaza Strip and must have unhindered access to the civilian population in need.

We once again call on the parties to strictly respect international humanitarian law. We recall that attacks on the civilian population, including humanitarian and medical personnel, and the deliberate use of starvation as a method of warfare are war crimes under the Rome Statute of the International Criminal Court.

In accordance with the mandate conferred on it by this Assembly when it was elected to the Security Council, Switzerland is committed to a unified approach by the Council to implement its resolutions and to put an end to the conflict in the Middle East in accordance with international law and on the basis of a two-state solution.

Thank you.